



«Il est urgent de changer de modèle d'affaires», affirme Antoine Spillmann, fondateur de Bruellan.

avec ses clients, puis lire les conclusions de quelques analystes. Les investisseurs sont de plus en plus exigeants, et de nouvelles lois sur les services et les établissements financiers vont être dévoilées avant la fin de l'année par le Département des finances d'Eveline Widmer-Schlumpf.

Bref, l'indépendance aura désormais un prix et comportera certains risques. Dans l'environnement actuel, quelques gérants de fortune indépendants (GFI) l'ont compris, d'autres jouent encore la montre. Pourtant, les contrôles et les exigences vont devenir plus rigoureux. Car pour l'heure il n'existe aucune réelle protection du client. Même si la majorité des gérants respectent un code de conduite, certains ne sont astreints qu'à la LBA (loi sur le blanchiment d'argent). Ces derniers devront apporter des garanties aux investisseurs. Les 15% des GFI qui travaillent aujourd'hui seuls devront probablement disposer d'une taille suffisante avec des équipes de spécialistes. Ils seront également contraints de prendre une assurance RC ou encore de suivre une formation continue.

Selon Jacques-André Monnier, cofondateur de Synopsis et directeur chez Cronos Finance, une société lausannoise de gestion de fonds institutionnels et privés qui gère un milliard de francs, les «best practices», après avoir été imposées aux gérants de fonds institutionnels, s'imposeront aux gérants privés: «A l'avenir, chaque gérant devra être en mesure d'argumenter et de documenter toutes ses décisions de gestion. Il devra par ailleurs respecter une organisation et des procédures bien précises, s'assujettir à des responsables de risk management et de compliance internes, voire externes à l'entreprise.»

Quel avenir pour les tiers gérants?

PAR CHANTAL MATHEZ DE SENGER Le métier de gérant de fortune indépendant évolue: nouvelles lois, affiliation à la Finma, exigences des banques dépositaires, actifs mobiles, consolidation du marché.

DEPUIS DEUX ANS, près de 500 gérants de fortune indépendants ont mis la clé sous la porte en Suisse. Beaucoup sont partis à la retraite. D'autres ont fusionné. Certains ont simplement cessé leur activité, notamment ceux qui détenaient en

majorité une clientèle française non déclarée. Aujourd'hui, le métier de tiers gérant se transforme. Les actifs déclarés sont plus mobiles. Le temps n'est plus où le gérant pouvait se satisfaire d'aller prendre le thé

**AUJOURD'HUI, SEULS
10% DES GÉRANTS
SONT AFFILIÉS
À L'AUTORITÉ FÉDÉRALE
DE SURVEILLANCE DES
MARCHÉS FINANCIERS**

La société qui a fusionné au mois de juin avec Synopsis a fait ce constat: «Les tendances et l'environnement actuels nous ont amenés à repenser complètement nos modèles d'affaires, nos procédures et la gouvernance qui la cha-

PHOTO: ATELIER IMAGES, DR

EN CHIFFRES

2200 Le nombre approximatif de gérants de fortune indépendants (GFI) en Suisse
600 MILLIARDS La masse gérée par ces GFI (14% des avoirs déposés en Suisse)
90 MILLIONS La médiane de la masse gérée par un GFI
-5% La baisse du nombre de GFI chaque année depuis deux ans (environ 150 créations d'entreprises et 250 cessations)
15% des GFI travaillent seuls
4% des GFI gèrent plus d'un milliard
35% des GFI gèrent moins de 50 millions

peaute.» Ainsi, Chronos Finance a fait le choix de s'assujettir à la Finma. «En anticipation des audits prudentiels incontournables à moyen terme, je conseille aux gérants indépendants de faire de même. Si la loi ne les y contraint pas, le marché l'imposera», souligne Jacques-André Monnier: «C'est un pari sur l'avenir.» Aujourd'hui, seulement 10% des gérants sont affiliés à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers. Il s'agit principalement de gérants de fonds qui sont dans l'obligation d'être soumis aux normes de la Finma.

Antoine Spillmann, fondateur de Bruellan, une société qui gère 1,5 milliard de francs, estime lui aussi qu'il est urgent de changer de modèle d'affaires. «Le métier doit être régulé et contrôlé.» Ainsi, en 2009, le gérant indépendant avait déjà décidé de se soumettre volontairement au contrôle de la Finma. Bruellan a ensuite lancé ses propres fonds et obtenu l'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance pour gérer des fonds institutionnels.

Un discours optimiste

Patrick Dorner, directeur de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG), est beaucoup moins inquiet. Prédites depuis quelque temps par de nombreuses personnes du secteur, les consolidations restent pour l'instant marginales. Idem pour les cessations d'activité. Certes, le nombre d'acteurs a diminué d'environ 5% depuis deux ans, mais il s'agirait principalement de gérants partis à la retraite: «Paradoxalement, la branche se porte plutôt bien. Des gérants continuent à se lancer. La masse sous gestion augmente (en partie suite aux bons résultats des marchés). L'origine géographique de la clientèle reste stable, même celle des pays limitrophes», se réjouit Patrick Dorner.

Les banques suisses continuent d'attirer de la clientèle étrangère qui souhaite



Patrick Dorner, directeur de l'ASG, note que les consolidations restent pour l'heure marginales.

quitter la zone euro et bénéficier de la sécurité du système suisse, tout comme des services. «Au final, la transparence fiscale a aussi des répercussions positives pour les gérants», estime Patrick Dorner. Antoine Spillmann renchérit: «Nous avons des atouts immenses, à commencer par notre sécurité. Face aux tensions internationales, la Suisse offre des garanties solides plus attractives que fut le secret bancaire.» Et d'ajouter: «Toutefois, notre modèle d'affaires doit évoluer très vite car les concurrents se multiplient et l'argent circule de plus en plus rapidement de par le monde.»

Le directeur de l'ASG donne une autre explication concernant la baisse de création d'entreprises dans le secteur depuis deux ans. Selon Patrick Dorner, la période 2008-2011 a connu un grand boom de gérants qui se sont mis à leur compte, dû, entre autres, à la perte de confiance des clients envers leurs banques. Les clients privilégiaient alors le rapport personnel et certains auraient même poussé leurs gérants à devenir indépendants. Depuis 2011, le vivier s'est donc tari. Par ailleurs, en raison des incertitudes réglementaires, certains gérants hésitent à se lancer et attendent d'y voir plus clair.

Le directeur de l'ASG ne nie pas pour autant que de nombreux GFI ont été très impactés par la régularisation des avoirs de leurs clients. Quelques-uns se sont même vu mettre des bâtons dans les roues par des banques dépositaires. Mais il s'agissait surtout de gérants peu rentables. Contrairement à ce qui a été écrit récemment dans un

journal romand, les banques sont loin d'imposer un seuil de dépôts minimum de l'ordre de 200 millions aux GFI. Car, selon Antoine Spillmann, ce qui fait la force d'un gérant aujourd'hui, c'est la diversité de sa clientèle et son offre de gestion (qui va du conseil aux fonds de placement) et non pas spécifiquement sa masse sous gestion.

Au contraire, même si les GFI sont plutôt considérés comme des concurrents, les banques continuent à dérouler le tapis rouge en leur offrant l'accès à leurs analystes et à d'autres services internes. Certes, le lobby de l'industrie bancaire a essayé d'affaiblir la profession en pressant la Finma de surréglementer cette profession. Les banques ont fait en sorte que le moindre virement ou paiement devienne un casse-tête administratif pour les GFI. Mais celles-là connaissent aussi des incertitudes sur leur avenir, ce qui les freine, pour l'heure, à poser trop de problèmes aux gérants indépendants qui leur déposent des fonds.

Créer une structure pour tous?

Selon Antoine Spillmann, la Suisse a malheureusement raté plusieurs coches, notamment dans le secteur bancaire. «Rien n'a été investi dans le know-how de la finance alors qu'on aurait pu le faire pendant des années.» Il regrette que la Suisse n'abrite pas de gros gérants connus mondialement. «Cela car personne n'a jamais créé un centre de recherche et de savoir-faire dans la finance. Et la Suisse n'a jamais su retenir ses talents.» Le fondateur de Bruellan déplore également le manque de volonté des différents acteurs du secteur de travailler ensemble. «J'ai toujours dit qu'il fallait créer une banque pour les gérants de fortune.

Maintenant, c'est un peu tard, car certains établissements bancaires se spécialisent dans l'offre de services aux gérants de fortune.» Mais, à l'avenir, les gérants devraient plus collaborer entre eux, par exemple en créant des pools d'analystes financiers», estime Antoine Spillmann. ■

«J'AI TOUJOURS DIT QU'IL FALLAIT CRÉER UNE BANQUE POUR LES GÉRANTS DE FORTUNE. MAINTENANT, C'EST UN PEU TARD.»